



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

Le Vingt Sept Avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Madame CHERVIN Stéphanie, Maire

Étaient présents :

**Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BOUCHET.
Mme MERLE. M. BODIN. Mme GRIMAUD. M. CHERVIER.
M. FUMOUX. Mme ROMEUF. M. BOUTONNAT. Mme AUGIER.
Mme BONNEFOY. Mme BOURDUCHE. M. COUPERIER.
M. TERRENOIRE. Mme COURSOL. Mme CHAPON-ROLLAT.
M. MERCIER, Mme RAQUIN. M. HOARAU. Mme MILCENT DE LA
BOUTRESSE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- M. GANTHER, pouvoir à M. MERCIER.

Madame Marlène RAQUIN a été élue Secrétaire.

**DATE DE
CONVOCAION
23 AVRIL 2026**
**DATE D'AFFICHAGE
23 AVRIL 2026**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRÉSENTS : 22
VOTANTS : 23**

**OBJET :
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS –
ANNÉE 2026.**

Madame le Maire présente à l'assemblée communale la demande de subvention du Rugby Club Lapalissois (RCL) arrivée dans les services de la collectivité le 17 avril 2026.

Madame le Maire propose de leur attribuer une subvention d'un montant de 3 500 € en 2026.

Elle rappelle que la somme de 30 000 € a été inscrite au Budget Primitif 2026 à l'article comptable 65748.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le montant de la subventions allouée au RCL
- d'autoriser Madame le Maire à procéder au mandatement de cette subvention au RCL.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Stéphanie CHERVIN,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le **- 7 MAI 2026**

Publié

le : **28 AVR. 2026**

Accusé de réception de la télétransmission
le :

